

# CENTRE de GESTION de la

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### d'EURE-ET-LOIR

#### Séance du 09 février 2024

**Nombre de membres**

27

**Nombre de présents**

16

**Pouvoirs :**

3

**Nombre d'absents**

11

**Nombre de votants**

19

**Quorum**

14

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 1<sup>er</sup> février 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

**Etaient présents :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Patrick LAFAVE, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY-PROUVAIS,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,

**Pouvoirs :**

- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Hélène DENIEAULT,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère Départementale d'Eure-et-Loir, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

**Absents excusés :**

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BUCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

**Absents :**

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENault, *payeur départemental*

**Secrétaire de séance :**

- Martine BOUILLARD

**Assistaient également :**

- Céline ROUSSET, Directrice Générale
- Oriana CAUQUIS, Responsable du pôle Gestion des Ressources et Archives

**Délibération n° 2024 – D – 08****Conseil d'administration****Séance du 9 février 2024****Objet : convention de participation en santé : avenant n°1-2024 au contrat collectif à adhésion facultative (contrat n° CCFS-749-CP)**

Exposé de Madame Martine BOUILLARD, Vice-présidente en charge de la santé au travail

Le centre de gestion a signé une convention de participation en santé, auprès du groupement RELYENS/Intériale, afin de proposer une mutuelle santé aux agents des collectivités qui adhèrent à cette convention et qui participent financièrement à la couverture santé de leurs agents.

Cette convention a été négociée avec 3 autres centres de gestion de la région Centre-Val de Loire, pour une durée de 6 ans.

Le groupement Relyens/Intériale a Informé les centres de gestion de l'évolution du Plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS) au 1er janvier 2024, de 5.4%.

Le PMSS est utilisé comme base de calcul de certaines prestations sociales. Il est réactualisé chaque année par les pouvoirs publics pour une date d'effet au 1er janvier. Il est revalorisé chaque année en fonction du SMIC et a pour but de garantir l'équilibre financier du système de sécurité sociale.

En conséquence, il convient d'établir un avenant à la convention de participation (contrat collectif), qui a pour objet d'acter l'augmentation des cotisations de 5.4%, soit les montants forfaitaires suivants :

	Jeunes actifs jusqu'à 35 ans	Actifs de plus de 35 ans	Enfants	Retraités
<b>Sécurité</b>	<b>21,86 €</b>	<b>31,35 €</b>	<b>12,46 €</b>	<b>60,13€</b>
<b>Essentielle</b>	<b>31,80 €</b>	<b>43,34 €</b>	<b>17,60 €</b>	<b>85,13 €</b>
<b>Renforcée</b>	<b>38,21 €</b>	<b>54,40 €</b>	<b>21,78€</b>	<b>99,72 €</b>

Par ailleurs, quelques ajustements sont également proposés :

- modification des taux de remboursement de la sécurité sociale en matière dentaire et de frais de transport et actualisation des % de remboursement de la mutuelle en conséquence ;
- garantie assistance à domicile : actualisation des services proposés (assistance psychologique pour personnes les mineurs ; garde d'animaux en cas d'hospitalisation ; garanties complémentaires renforcées optionnelles etc.)
- réseau Santéclair : actualisation des services proposés (nombre de praticiens référencés notamment).

Il est demandé au conseil d'administration :


- d'approuver les modifications à intervenir listées ci-dessus, avec une entrée en vigueur des montants de cotisation revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024
- d'approuver l'avenant à intervenir en pièce jointe et d'autoriser le Président à le signer

Le groupement Relyens/Intériale va communiquer sur le sujet, auprès des collectivités adhérentes ; il reviendra aux collectivités de transmettre la notice d'information actualisée aux agents qui adhèrent à l'offre d'Intériale.

Les membres du Bureau, réunis le 25 janvier 2024, ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les modifications à intervenir listées ci-dessus, avec une entrée en vigueur des montants de cotisation revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024,
- d'approuver l'avenant à intervenir en pièce jointe

Envoyé en préfecture le 16/02/2024  
Reçu en préfecture le 16/02/2024  
Publié le   
ID : 028-282800374-20240212-2024\_D\_06-DE

➤ d'autoriser le Président à signer l'avenant.

Le Président:



Bertrand MASSO

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en préfecture le :  
De la publication le : 16/02/24  
Par délégation,  
La Directrice Générale,  
Céline ROUSSET

